

Fiche de Renseignements

Services Périscolaires *Cantine - Garderie*

1/ L'ENFANT

NOM, Prénom : _____ Ecole : Elémentaire / Maternelle *

Classe fréquentée en 2018 : _____ (* Pour les maternels, prévoir une photo de l'enfant (format photo d'identité))

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse de l'enfant : _____

2/ LES PARENTS

Nom et Prénom du PERE : _____ **Nom et Prénom de LA MERE :** _____

Adresse : _____ **Adresse (si différente du père)** _____

Tél fixe : _____ **Tél fixe :** _____

Tél portable : _____ **Tél portable :** _____

Autre n° tel d'urgence : _____ Autre n° tel d'urgence : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____ **Adresse mail (obligatoire):** _____

_____@_____

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Père : OUI NON **Mère :** OUI NON

Employeur du Père (obligatoire): _____ Employeur de la Mère (obligatoire) : _____

3/COMPOSITION FAMILIALE

Mariés Célibataire Divorcé(e)* Représentant légal de l'enfant : père / mère / tuteur
(rayer les mentions inutiles)

* joindre une copie de jugement de divorce

Frères et sœurs au même domicile :

Nom	Prénom	Classe (si Fréthun)	Inscrits en Cantine	Inscrits en Garderie

4/ PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Seules les personnes majeures expressément mentionnées seront autorisées à se présenter en garderie (obligatoirement munies d'une pièce d'identité). **AUCUN ENFANT NE SERA REMIS A UNE PERSONNE NON LISTEE.**

Nom et Prénom : _____ Lien de parenté _____ Tél : _____

5/ LES SERVICES PERISCOLAIRES

Votre enfant utilisera t-il les services périscolaires suivants :

Garderie du matin : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Restaurant scolaire : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Garderie du Soir : OUI NON Quotidiennement ? OUI NON

Jours et heures des services périscolaires pour vous aider dans vos choix

	GARDERIE DU MATIN (Gratuite)	CANTINE (sur réservation ¹)	GARDERIE DU SOIR (Gratuite)
Ecole Maternelle :	De 7h30 à 8h25	12h00 - 13h50	16h30 - 18h30
Ecole Élémentaire :	De 7h30 à 8h25	12h05 - 13h55	16h35 - 18h30
Pour les 2 écoles	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi

¹ Les repas sont à réserver en mairie pour la période complète. Le prix des repas et le montant du forfait TAP sont votés chaque année par le Conseil Municipal.

Cette fiche de renseignements est à compléter d'une inscription officielle pour chaque service (Garderie et cantine), à faire en Mairie et à renouveler pour chaque période allant de vacances à vacances.

L'inscription en cantine sera officielle après paiement des repas.

L'inscription en garderie est à faire obligatoirement en Mairie. Elle sera officielle après choix des jours effectifs de présence. Voir le règlement intérieur disponible sur le site.

6/ FICHE SANTE DE VOTRE ENFANT

Groupe Sanguin : Votre enfant est-il Hémophile ? OUI NON

Nom du Médecin traitant :

Votre enfant est-il sous traitement médical : OUI NON Si oui, lequel :

(Joindre une copie de l'ordonnance)

ALLERGIES : Asthme : OUI NON // Médicamenteuses : OUI NON // Alimentaires * OUI NON

PAI : Avez-vous une demande de PAI * (Plan d'accueil individualisé) en cours : OUI NON

Prévoyez-vous d'en faire la demande pour cette année auprès des écoles : OUI NON **sachant que nous ne pouvons gérer un enfant allergique sans ce document !**

Donnez-nous toutes les précisions nécessaires sur l'allergie de votre enfant et la conduite à tenir :

*** Si l'allergie est alimentaire, sachez qu'une demande de PAI (Plan d'accueil individualisé) est à effectuer dès la rentrée auprès de l'école qui le validera avec le médecin scolaire.**

Sans ce document, la commune ne peut en aucun cas prendre des mesures spécifiques pour votre enfant lors des repas et n'a pas autorisation d'avoir une trousse d'urgence dans ses locaux.

Autres renseignements utiles sur la santé de votre enfant et les précautions à prendre :

7/ L'ENGAGEMENT DES PARENTS

La garderie du matin, la cantine et la garderie du soir sont réservés uniquement aux enfants inscrits dont le dossier complet aura été validé par la Mairie selon les modalités des règlements intérieurs. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

L'inscription :

- en garderie est un engagement qui implique la présence de votre enfant les jours que vous aurez vous-même choisis. Il se fera de vacances à vacances. En cas d'oubli, votre enfant n'a pas autorisation de présence dans les services périscolaires.
- **entraîne l'acceptation du règlement intérieur « CANTINE » et du règlement intérieur « TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE) », disponible en mairie ou sur le site de la commune.**
 - ne sera définitive qu'en fonction des places disponibles et après validation des dossiers par la mairie. Chaque demande aura une réponse positive ou négative de la Mairie par courrier vers la fin du mois de juin.

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant :

- à participer aux sorties accompagnées dans le cadre de l'accueil périscolaire OUI NON
- à être photographié lors des activités de l'accueil périscolaire OUI NON
- à utiliser les clichés dans les supports de communication de la commune OUI NON

J'autorise la commune ou son représentant à prendre toute décision concernant la santé de mon enfant et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente constatée par le médecin appelé par la collectivité.

Toute inscription implique que vous ayez souscrit pour votre enfant à une assurance responsabilité civile. Vous devrez fournir l'attestation d'assurance Dans le cas contraire, l'inscription sera refusée.

JE CERTIFIE AVOIR COMMUNIQUE UNE ADRESSE MAIL VALIDE QUE JE CONSULTE REGULIEREMENT ET QUI SERVIRA POUR LES COMMUNICATIONS IMPORTANTES ENTRE LE SERVICE PERISCOLAIRE ET LES PARENTS.

Je, soussigné(e) NOM, Prénom :

Responsable légal de l'enfant :

atteste l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Fait à Frethun, le

Signature du père :

Signature de la mère :

Précision importante :

Des réception de notre accord sur votre dossier, n'oubliez pas de passer en mairie avant le 10 aout 2018 pour finaliser votre inscription en réglant les jours de présence a la cantine de votre enfant et en sélectionnant les jours de garderie souhaitez.

Les fiches d'inscription par période et tous les autres documents périscolaires seront téléchargeables sur le site internet www.frethun.fr